



09-03-2013

Grandes écoles : En route vers la privatisation

Les grandes écoles, rattachées aux chambres de commerce et d'industrie (CCI) vont pouvoir changer de statut. Actuellement, départements des CCI, qui sont des structures de droit public, elles se transformeraient en sociétés de droit privé. Cette transformation préconisée par la Cour des Comptes est soutenue par le gouvernement. Elle éclaire un peu plus les orientations du gouvernement et du patronat en matière d'enseignement supérieur et de recherche. En effet, la loi en préparation ouvre la voie à une influence accrue du patronat et des régions dans ce secteur. Cette loi n'est pas le simple prolongement de la loi Pécresse (LRU), elle accentue les tendances à la privatisation et à la liquidation des statuts des personnels. Ainsi, les « communautés scientifiques ou d'université » regroupant les établissements publics et privés d'une même région seront les interlocuteurs des conseils régionaux et du patronat. Sur fond d'une réduction des moyens publics, les structures privées qu'elles soient des fondations ou des sociétés, seront-elles habilitées à lever des fonds et à recruter du personnel. C'est la fin programmée d'un secteur public de recherche et d'enseignement supérieur. Face à cette situation seule la lutte peut permettre d'inverser la tendance.

www.sitecommunistes.org